



Projet Associatif

2021 - 2025

Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise

Siège Social : 51 rue du Moulin – 60000 – Tillé

Tél. : 03.44.06.04.04 - Fax : 03.44.06.04.05 -

Email : siege.secretariat@adseao.asso.fr

1- Historique

1961

Création de l'ADSEAO

En janvier 1961, lors d'une Session du Conseil Général, et sur proposition d'un Vœu du Docteur Girod, il est décidé d'étudier tout projet de création « d'institutions de prévention et de rééducation de nature à assurer la sauvegarde de la jeunesse masculine et féminine ».

Dans ce contexte, des personnalités engagées de l'Oise créent officiellement, le 25 février 1961, l' « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Oise » (ADSEAO), association loi « 1901 ». Présidée par Maître Toussaint (notaire), elle comprend notamment le Juge Belloin (secrétaire Général) et M. Moreau (Trésorier, Directeur de la Caisse de la Mutualité Agricole de l'Oise). L'Association est alors domiciliée au Palais de Justice de Beauvais.

Deux projets sont dès l'origine étudiés : la création d'un « centre de rééducation avec home de semi-liberté pour filles en danger moral »¹ et la création d'un « centre de rééducation pour enfants débiles légers, mixte, de 14 à 18 ans, en externat ou demi-pensionnat »².

1966

Les Charmilles

En 1966, le premier plan de construction du foyer de jeunes filles en difficulté « les Charmilles » est envisagé dans le parc de la maison maternelle de Beauvais (18 rue Brûlet), mais ce n'est qu'en 1976 que ce foyer sera officiellement ouvert.

1979

Intégration de l'AEMO

A partir de 1978, un transfert progressif des activités du service AEMO³ de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise se fait vers l'ADSEAO. La reprise officielle de ce service s'effectue en septembre 1979.

Intégration de l'IMP des Guérets

En 1979 a lieu la reprise des « Guérets », un IMP⁴ géré jusqu'en 1977 par l'Association « La Gaieté qui guérit ». M. Godest Directeur en fonction poursuit sa mission au sein de l'Association. En 1981, l'ADSEAO acquiert les différents bâtiments.

L'Association se développant, le premier Directeur Général de l'ADSEAO, M. Maillard, est recruté en 1980.

1983

Intégration d'« Espoir et Vie »

En 1983 « Espoir et Vie », établissement créé par l'association « les Amis d'Emmaüs » intègre l'ADSEAO. Cet établissement accueille « des enfants des deux sexes, âgés de 3 à 16 ans, arriérés et débiles profonds, dont le quotient intellectuel se situe en dessous de 40 »⁵

1988

Fermeture des Charmilles

La fin de l'année 1988 marque un tournant pour l'Association : la fermeture des « Charmilles et les départs de M. Poncet (Président) et M. Maillard (Directeur Général). Melle Fleury prend dès février 1989 la Présidence de l'Association dont elle assure la Direction informelle.

¹ Formulation inscrite dans le projet de 1961

² Formulation inscrite dans le projet de 1961

³ AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

⁴ IMP : Institut Médico Pédagogique

⁵ Intitulé du projet développé par les « Amis d'Emmaüs »

- 1992** **Création d'un Club de Prévention**
Septembre 1992 : ouverture du Club de Prévention « Relais Jeunes » à Noyon, dans le quartier St Siméon.
- 1993** **Développement des Guérets**
En 1993, une nouvelle école est construite au sein de l'IMP « les Guérets ». L'établissement prend le nom d'IRTEP⁶.
- 1998** **Fermeture du Club de Prévention**
Le «Relais Jeunes » ferme ses portes en 1998, à la faveur de la création en avril 1999 du SIE⁷.
- Changement de statut de l'école**
Des contacts réguliers avec l'Education Nationale amènent le Conseil d'Administration, du 26 janvier 1998, à valider le changement de statut de l'école privée en école publique sous contrat simple.
- 1999** **Développement des Services de Milieu Ouvert**
Le SIE regroupe l'AEMO et deux nouvelles entités : l'AEMO renforcée (« pour des adolescents en grandes difficultés ») et la Réparation Pénale (pour les 13-18 ans, à la demande de la PJJ⁸).
- 2000**
↓
2001 **Structuration de l'Association**
Novembre 2000 – Septembre 2001, un nouveau binôme se met en place : M. Perrot (ancien Directeur du Milieu Ouvert), Directeur Général et le Docteur Latour, Président. L'ADSEAO se dote d'un siège associatif. Il s'agit de mettre en place l'outil « fédérateur » qui lie, dans le cadre du projet de l'Association, les différentes entités qui la composent.
- Ouverture du SESSAD**
Octobre 2001, rue de Gesvres à Beauvais, un SESSAD⁹ rattaché à la direction de l'IRTEP voit le jour. Il a pour objectif d'aider à l'inclusion scolaire et au maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu de vie ordinaire (0-20 ans).
- 2005** **Changement de dénomination**
En 2005, d'IRTEP « Les Guérets » deviennent un ITEP¹⁰.
- 2007** **Développement d'« Espoir et Vie »**
Après la restructuration et le réaménagement des locaux d'Espoir et Vie en 1991 pour faire face aux besoins de l'enfant polyhandicapé, l'ADSEAO décide de créer une nouvelle structure pouvant regrouper un IME¹¹ et une MAS¹² et ainsi répondre aux besoins d'accueil des personnes atteintes d'un handicap très invalidant.
Concomitamment à l'inauguration en 2007, un CPOM¹³ est négocié avec l'ARS¹⁴ Picardie. L'Etablissement, nommé jusqu'à lors « Espoir et Vie », prend désormais le nom d'Institut France-Raphaële Fleury à compter d'octobre de cette même année.

⁶ IRTEP : Institution de Rééducation Thérapeutique Educatif et Pédagogique

⁷ SIE : Service d'Interventions Educatives

⁸ PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

⁹ SESSAD : Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile

¹⁰ ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

¹¹ IME : Institut Médico-Educatif

¹² MAS : Maison d'Accueil Spécialisé

¹³ CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

¹⁴ ARS : Agence Régionale de Santé

2008	<p>Evolution du nom de l'Association et de son financement L'évolution en âge des personnes accueillies oblige l'Association à faire évoluer en 2008 son nom en « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise ». L'ADSEAO contractualise le premier CPOM de cinq ans avec l'ARS.</p>
2010	<p>Ouverture du SAMSAH En 2010 un SAMSAH¹⁵ est créé pour les adultes (20-60 ans) présentant un handicap psychique. Celui-ci est rattaché à la Direction de l'ITEP.</p>
2011	<p>« Les Guérets » se transforment En octobre 2011 sont officiellement inaugurées les transformations de locaux du site de Laversines.</p>
2013	<p>CPOM 2^{ème} Génération Après 5 années de pratique, un deuxième CPOM est signé avec l'ARS de Picardie pour la période 2013-2018.</p>
2013 ↓	<p>Des déménagements Fin 2013 les antennes d'AEMO de Beauvais fusionnent. Le SESSAD s'installe dans des locaux rénovés situés sur le site de Laversines. Début 2014, le Siège Associatif s'installe avenue Marcel Dassault à Beauvais dans des locaux qu'il partagera avec la Direction de l'AEMO.</p>
2014	
2014 ↓	<p>Renouvellement au sein de l'Association Juin 2014 – Février 2015, un nouveau binôme prend ses fonctions : Mme Le Tarnec, Présidente, et Mme Zampese (ancienne Directrice de l'Institut France-Raphaële Fleury), Directrice Générale.</p>
2015	
2015	<p>Dénomination des Pôles Début 2015, le Conseil d'Administration de l'ADSEAO entérine la nouvelle dénomination des trois pôles de l'Association :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Education et Accompagnement Spécialisé • Pôle Educatif Judiciaire • Pôle Handicap
2016	<p>CPOM CD60¹⁶ L'ADSEAO contractualise, avec ce financeur, son premier CPOM d'une durée de trois ans. Il couvre les activités d'AEMO et d'AEMO Renforcée.</p>
2017	<p>Création des sites du PEJ¹⁷ Ouverture des plateaux techniques de Beauvais et Compiègne réunissant sur chaque site : AEMO, AEMO Renforcée et Réparation Pénale.</p>
2018	<p>Création du Centre Ressources Petite-Enfance & Handicap Prorogation des CPOM ARS et CD60</p>
2019	<p>Développements Associatifs Création du Pôle Petite-Enfance avec la reprise de la Halte-garderie « La Farandole » et</p>

¹⁵ SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

¹⁶ CD60 : Conseil Départemental de l'Oise

¹⁷ PEJ : Pôle Educatif Judiciaire

2020

l'inclusion du Centre Ressources Petite-Enfance & Handicap.

Les activités de l'ITEP « Les Guérets » et du SESSAD fusionnent dans le cadre d'un plateau technique DITEP¹⁸ sur le site de Laversines.

L'ADSEAO participe à la création d'une équipe mobile inter-associative d'appui à la scolarité dans le cadre d'un PIAL¹⁹.

Ouverture de la Plateforme COVID 360 OISE

Création inter-associative de la Plateforme Départementale 360 COVID rattachée à la plateforme nationale.

Création, avec les établissements médico-sociaux, d'une Plateforme Inter-associative de Coordination Territoriale dans le cadre de la gestion de la crise de la COVID.

Déménagement du SAMSAH

Le SAMSAH intègre le plateau technique de Laversines.

Révision du Projet Associatif

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2020 valide la révision du Projet associatif 2021-2025

2- Pour qui œuvrons-nous ?

L'Association accompagne des enfants, des jeunes, des adultes, en difficultés ponctuelles ou constantes, parfois évolutives, dans la réalisation de leurs projets de vie.

3- Comment le faisons-nous ?

3.1 L'organisation

L'Association (loi 1901) est gouvernée par un Conseil d'Administration composé d'au moins dix membres. En son sein, est constitué un Bureau composé d'un Président, un ou deux Vice-Présidents, un Trésorier, un Trésorier Adjoint, un Secrétaire, un Secrétaire Adjoint et un ou deux membres.

¹⁸ DITEP : Dispositif d'Interventions Thérapeutique Educatif et Pédagogique

¹⁹ PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

A ce jour prévaut une organisation en cinq pôles, sous l'égide d'une Direction Générale :

3.1.1 Siège Social

Ce pôle vient en fonction support des quatre autres pôles. Il est dirigé par le Directeur Administratif et Financier. L'équipe du Siège Social prend en charge :

- La gestion des Ressources Humaines (Contrats de travail, paies, GPEC²⁰, mutuelles obligatoires),
- Le suivi juridique et législatif,
- Le suivi administratif,
- Les finances : relations avec les financeurs (Conseil Départemental, PJJ, ARS, CAF²¹, Collectivités territoriales) et gestion des budgets attribués,
- Les procédures associatives et évaluations des pratiques,
- Les modalités de communication et outils de travail,
- Les formations,
- Les achats, investissements et facturations,
- Les systèmes d'information,
- La réponse aux appels à projets et manifestations d'intérêt.

3.1.2 Pôle Educatif Judiciaire

Les services interviennent sur mandat judiciaire en milieu ouvert, 365 jours par an dans le cadre de :

- **Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) :**
Sur mandat du Juge des Enfants, la mesure s'exécute dans le milieu familial dans un contexte de mise en danger de l'enfant. Elle est mise en œuvre par des équipes pluridisciplinaires (éducateurs spécialisés, psychologues, animateurs, encadrés par des chefs de service). Les cadres hiérarchiques sont tenus à une astreinte 24h/24.
- **Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO Renforcée) :**
Sur mandat du Juge des Enfants, cette mesure de protection s'adresse à des jeunes de 13 à 18 ans en situation de grande difficulté et/ou en voie de marginalisation. Un accompagnement soutenu et limité dans le temps est mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire.

Dans ce cadre, le service est habilité à mettre en place un hébergement exceptionnel sur site ou chez des assistants familiaux. De même, les cadres hiérarchiques sont tenus à une astreinte 24h/24, se rendant disponibles pour le Magistrat, le jeune, sa famille ou tout intervenant dans la mesure.

- **Réparation Pénale**
Sur mandat de la justice pénale, la mesure de réparation pénale vise à ce que le mineur prenne conscience de la gravité et des conséquences de son infraction pénale. Elle lui permet de restaurer son image vis-à-vis de la victime, de lui-même, de

²⁰ GPEC : Gestion Programmée de l'Evolution de Carrière

²¹ CAF : Caisse d'Allocations Familiales

sa famille et de la société. Elle est une alternative aux poursuites. Sa mise en œuvre revêt des formes diverses telles que : action en faveur d'une collectivité, d'une association ou de la victime, réflexion suivie d'un écrit ou exposé devant le tribunal...

3.1.3 Pôle Education et Accompagnement Spécialisé

Il répond aux besoins identifiés par la MDPH²². Il comprend :

- **Un Dispositif d'Interventions Thérapeutique, Educative et Pédagogique (DITEP) :**
Sur mandat parental, le DITEP intervient auprès d'enfants ou d'adolescents atteints de troubles du comportement et de la conduite, avec préservation de la sphère cognitive. Ces jeunes, âgés de 0 à 20 ans, bénéficient d'une intégration scolaire, à temps complet ou partiel, sur site ou au sein de leurs établissements scolaires. Les accompagnements se font selon les modalités suivantes : Internat, semi-internat, accueil séquentiel et ambulatoire. Le dispositif est ouvert 210 jours par an.
- **Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) :**
Sur notification de la CDAPH²³ et libre adhésion de l'adulte atteint d'un handicap psychique, un accompagnement s'organise autour de l'inclusion sociale par le logement et/ou le travail. Cette prestation s'exerce en milieu ouvert, 365 jours par an.

3.1.4 Pôle Handicap

Sur décision de la CDAPH, le Pôle accompagne des enfants, des adolescents et des adultes atteints d'un polyhandicap, ou d'un Trouble Envahissant du Développement (TED) ou d'un Trouble de la Sphère Autistique (TSA). Ce pôle, ouvert 365 jours par an, regroupe :

- **Un Institut Médico-Educatif (IME) :**
Accueil d'enfants et d'adolescents, âgés de 6 ans à 20 ans, selon trois modalités d'accompagnement : internat, semi-internat et alternat.
- **Une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) :**
Hébergement permanent pour des adultes handicapés dépendants. L'accueil est proposé en internat ou semi-internat.

3.1.5 Pôle Petite-Enfance

- **Un Centre Ressources Petite-Enfance & Handicap**
Accompagnement des parents d'enfants, âgés de 0 à 6 ans porteurs d'un handicap suspecté ou avéré. Interface entre les familles et les professionnels de santé, du secteur social et médico-social, en lien avec la scolarité et/ou la péri-scolarité, le Centre Ressources Petite-Enfance & Handicap initie une dynamique constructive d'écoute et de liens, afin d'éviter l'isolement des familles et favoriser l'inclusion des enfants en milieu ordinaire.

²² MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

²³ CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

- Une Halte-garderie « La Farandole »
Accueil, les après-midis ouvrés, de 16 enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Cet accueil occasionnel favorise la socialisation de l'enfant et tend à développer ses capacités motrices et cognitives.

3.2 Les financeurs

3.2.1 L'Agence Régionale de Santé Hauts de France

Depuis 2008, l'ADSEAO est entrée dans un dispositif contractuel avec l'ARS, Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, couvrant les activités du Pôle Handicap et du Pôle Education et Accompagnement Spécialisé.

3.2.2 Le Conseil Départemental de l'Oise

Depuis 2016, l'ADSEAO est entrée dans un dispositif contractuel avec le Conseil Départemental de l'Oise, Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, couvrant les activités d'AEMO et d'AEMO Renforcée.

Un financement annuel couvre la partie hébergement du SAMSAH, ainsi que le Centre Ressources Petite-Enfance & Handicap.

3.2.3 La Protection Judiciaire de la Jeunesse

La Protection Judiciaire de la Jeunesse assure le financement annuel de la Réparation Pénale.

3.2.4 La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

La CAF accompagne, par un financement annuel, le Centre Ressources Petite-Enfance & Handicap et la Halte-garderie « La Farandole »

3.2.5 La Ville de Beauvais

La Ville de Beauvais accompagne, par un financement annuel, la Halte-garderie « La Farandole ».

4- Quelles valeurs associatives défendons-nous ?

Une identité Construite...

Au fil de ses diagnostics des besoins sociaux et médico-sociaux, l'ADSEAO bâtit, depuis 1961, son identité atypique associative. Dans ce contexte, elle propose des réponses aux financeurs publics et privés.

L'ADSEAO promeut le respect de la dignité de la personne. L'Association met en œuvre l'accompagnement de la personne quelle que soit sa difficulté. Elle prône la « Mieux-Traitance » qui offre les conditions favorables au développement des compétences, ainsi qu'à l'inclusion sociale de toute personne momentanément ou durablement fragilisée. L'action de l'ADSEAO se fonde sur le projet de vie et accompagne ses évolutions.

L'organisation associative veille à la préservation de la sécurité des personnes accompagnées et des professionnels. Elle répond aux évolutions législatives.

Par sa gestion raisonnée des moyens alloués, l'ADSEAO fait évoluer son périmètre d'action et d'organisation des services au gré des évolutions des politiques sociales et des besoins diagnostiqués.

L'ADSEAO permet aux professionnels de bénéficier de conditions de travail efficaces, en leur offrant des outils de travail actualisés et des formations adaptées. Elle s'emploie à faire partager par tous les acteurs, professionnels et bénévoles, son identité associative.

...Autour d'une Citoyenneté Assumée...

Le fondement de l'Association s'ancre sur la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et La Convention Internationale des droits de l'enfant (1989). Elle agit dans le cadre de la laïcité et de l'universalité.

L'ADSEAO s'engage à appliquer les réglementations en vigueur. Elle est garante de l'application des politiques publiques et entend participer à leurs évolutions au sein des instances locales et nationales.

Elevée au rang de priorité associative, la promotion des droits et des devoirs de la personne accompagnée permet à chacun d'acquérir ou de retrouver sa place de citoyen en développant son projet de vie.

...Par Un Acteur Investi...

L'ADSEAO conduit une démarche d'analyse des besoins non-satisfaits sur le territoire d'intervention des pôles associatifs. Elle cherche à élaborer toutes réponses adaptées aux nouveaux enjeux sociaux. L'ensemble des projets veille à mettre au premier rang l'accompagnement de la personne dans le respect de ses compétences. Pour ce faire, le

travail se fonde sur la mise en évidence des potentiels de chacun et le développement de son projet de vie.

La personne accompagnée reçoit l'écoute nécessaire pour exprimer sa volonté et les priorités qu'elle entend donner à son projet de vie. Cette démarche favorisera le lien de la personne avec sa famille et ses amis. L'inclusion sociale doit toujours être le but recherché.

La participation de l'individu à la conduite de son projet de vie concourt à renforcer, consolider et ou restaurer l'image qu'il a de lui-même ainsi que celle renvoyée par les autres.

L'ADSEAO au travers de ses professionnels et bénévoles réinterroge constamment la mise en œuvre de l'action, sociale et médico-sociale, qu'elle engage sur la base d'un travail par objectifs. Elle est vigilante aux besoins nouveaux et s'autorise à engager des mesures expérimentales. La réponse d'accompagnement, quel que soit le champ social dans lequel elle intervient, en sera améliorée.

L'ADSEAO s'appuie sur l'évaluation interne en tant qu'outil de conduite du projet. Cette pratique permet l'adaptation constante des modalités d'intervention sociale et médico-sociale.

...Pour une Vie Ouverte sur le Monde

Les actions sociale et médico-sociale développées par l'ADSEAO, ses professionnels, ses bénévoles visent à amener chaque personne accompagnée à vivre son projet de vie en réalisant ses souhaits dans la mesure de ses capacités. Toute personne doit pouvoir se projeter dans une vie ouverte sur le monde, une vie en lien avec autrui qu'il soit proche ou éloigné, physiquement, culturellement ou socialement.

L'accompagnement s'inscrit dans le dispositif social global qui favorise l'inclusion sociale de la personne accompagnée et son autonomie. Pour ce faire, l'ADSEAO entend n'être qu'un des acteurs du projet. Elle s'appuiera, sollicitera et mobilisera des partenariats locaux et au-delà pour permettre la réalisation de l'objectif.

L'ADSEAO s'inclut dans le dispositif des politiques sociales nationales et de la politique régionale. Elle est ouverte à toutes collaborations locales, nationales, internationales utilisant des modalités d'interventions nouvelles. L'ADSEAO favorise le partage d'expériences et de compétences. L'ouverture sur ces nouvelles perspectives bénéficiera aux personnes accompagnées.

L'ADSEAO veut faciliter l'utilisation des nouveaux outils numériques et/ou toutes technologies innovantes pour faciliter les relations et interactions sociales à distance.

5- Quels nouveaux projets ? (2021-2025)

5.1 Vie associative

L'Association veut que chaque professionnel, chaque bénévole, soit impliqué dans la promotion du « savoir-faire » et du « savoir-être » de l'ADSEAO. Son identité locale a vocation à être connue dans la Région Hauts de France et au plan national.

Pour que cet objectif puisse être atteint, les représentants de l'Association développeront le sentiment d'appartenance associative de tous les acteurs quel que soit le Pôle d'activités.

L'Association mobilisera les moyens de communication qui favoriseront cette adhésion dont :

- le Projet Associatif, sa plaquette, flyers, kakémonos....
- le site internet de l'ADSEAO
- un « Fil d'actualités » intranet
- la « Journée Associative »
- toutes autres modalités de rencontre associative.

L'Association s'ouvrira à tout mode de financement, public ou privé, lui permettant de mettre en œuvre des projets innovants.

5.2 Siège Social

Le Siège Social répondra aux nouvelles exigences administratives et poursuivra sa fonction support aux Directions de Pôle. Pour ce faire, l'ADSEAO développera plusieurs compétences au sein du Siège Social, telles que :

- la gestion des ressources humaines en consolidant le poste d'un Technicien,
- La recherche de financement, la réponse aux appels à projets et manifestations d'intérêt ainsi que l'optimisation des fonds au travers d'un Chargé de Développement,
- Un Responsable Qualité.

5.3 Pôle Educatif Judiciaire

L'ADSEAO souhaite consolider le financement du Pôle. Elle cherchera à adapter les moyens humains et financiers aux modulations de l'activité.

L'ADSEAO souhaite faire évoluer le périmètre d'interventions des missions du « milieu ouvert ». Elle se propose de :

- Soutenir les très jeunes Mamans dans l'apprentissage de la parentalité,
- Favoriser l'utilisation des outils numériques nomades,

- Viser un avenir professionnel pour les adolescent(e)s en favorisant une préprofessionnalisation menant à une insertion professionnelle.

L'ADSEAO est ouverte aux nouvelles mesures sociales émergentes telles que :

- L'Aide Educative à Domicile,
- La médiation familiale,
- Les rencontres médiatisées.

Toutefois tous nouveaux services nécessitent des budgets spécifiques.

5.4 Pôle Education et Accompagnement Spécialisé

L'ADSEAO veut renforcer l'accompagnement vers l'autonomie :

- **Autonomie dans la vie quotidienne** : donner à chacun(e) les moyens de gérer ses besoins courants et assumer ses responsabilités,
- **Autonomie professionnelle** : mener vers la préprofessionnalisation conduisant à l'insertion professionnelle,
- **Autonomie sociale** : faciliter pour chacun la capacité d'évoluer, de s'adapter et d'interagir avec les autres dans un cadre familial, relationnel, professionnel ou institutionnel.

L'ADSEAO optimisera l'utilisation des locaux dont l'Association est propriétaire afin de mettre en oeuvre ces projets. Elle souhaite notamment implanter un City-Stade sur le site de Laversines.

5.5 Pôle Handicap

L'ADSEAO souhaite s'engager dans un Dispositif d'Interventions Médico-Educatives (DIME). Elle veut adapter la prise en charge de la personne à son projet de vie, voire familial, en proposant une intervention à domicile ou en institution au gré de ses besoins et de l'évolution de sa pathologie ou de ses troubles.

L'ADSEAO veut ouvrir la voie à une inclusion professionnelle des personnes accompagnées à hauteur de leurs capacités et compétences.

5.6 Pôle Petite-Enfance

Forte de son expérimentation du Centre Ressources Petite-Enfance & Handicap, l'ADSEAO souhaite pérenniser cette structure dans l'Oise et la dupliquer sur d'autres territoires.

L'ADSEAO, attentive aux besoins exprimés par les familles, proposera d'étendre l'amplitude d'accueil des enfants au sein de la Halte-Garderie. A la faveur d'une opportunité immobilière sur le quartier d'implantation, l'ADSEAO pourra envisager également d'accroître la capacité d'accueil des enfants, voire d'évoluer vers un Multi-accueil.

5.7 Développement Associatif

L'ADSEAO au travers de son implantation départementale agit et participe aux instances dédiées en vue de faire évoluer les politiques sociales.

L'Association ouvre la perspective d'une implantation régionale, voire nationale, par la création ou la reprise de toutes structures ou services en accord avec son objet.

Elle est ouverte à tout appel à projet ou manifestation d'intérêt, en ce sens. Elle entend rechercher tout financement public, privé, européen pouvant concourir à la mise en œuvre de ses projets.

L'ADSEAO se projette vers une « école de la 2ème chance » pour favoriser l'insertion professionnelle de grands adolescents en difficultés scolaires.

Afin de faciliter la vie des familles, l'ADSEAO réfléchit à la création d'une structure de transport des personnes accompagnées à disposition des associations médico-sociales.

Projet Associatif arrêté par le Conseil d'Administration du 9 décembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale du 2 juin 2021.